

Conditions générales de vente

Parcours Peindre autrement mes meubles et stage complémentaire de cinq jours
Version du 9 octobre 2026

1 Identité du vendeur et contact

Le vendeur est Élise Orrier, entrepreneure individuelle, exerçant sous le nom commercial Atelier de Peinture Naturelle, ci-après « l'Atelier ».

Adresse : 19 bis rue saint Christophe, 84000 Avignon, France.

SIRET : 500 685 870 00015.

Téléphone : 06 12 32 78 29.

Courriel : contact@peinturesnaturelles.fr.

Site : www.peinturesnaturelles.fr.

Les ventes en ligne sont notamment réalisées sur l'espace LarnyBox de l'Atelier.

2 Champ des présentes conditions

Les présentes CGV s'appliquent à tout Client, personne physique ou personne morale. Le représentant d'une personne morale déclare disposer du pouvoir d'engager celle-ci et renseigne sa raison sociale, son adresse et ses informations de facturation. Un consommateur est une personne physique agissant hors de son activité professionnelle. Une personne morale peut être un professionnel ou un non-professionnel : les protections attachées à sa qualification légale demeurent applicables. Les dispositions expressément réservées au consommateur ne sont pas étendues automatiquement à tout Client professionnel.

Les offres décrites ici concernent un parcours autonome et un stage de pratique de la peinture sur meubles. Lorsqu'une commande relève effectivement de la formation professionnelle, notamment une action commandée par un employeur pour ses salariés, les documents et règles spécifiques du Code du travail sont établis ; les présentes CGV ne les remplacent pas. La qualification dépend des objectifs et modalités réels de la prestation.

Le parcours numérique et le stage sont deux prestations distinctes. Le stage n'est inclus dans le prix du parcours que si l'offre le prévoit expressément. Son achat nécessite une commande et un accord explicites supplémentaires. Lorsque le stage est réservé aux acheteurs du parcours, cette condition est indiquée avant sa commande.

La version applicable est celle portée à la connaissance du Client et acceptée lors de sa commande. Les modifications ultérieures ne modifient pas une commande déjà conclue sans l'accord du Client, sous réserve des dispositions impératives.

3 Informations sur les offres

Avant de commander, le Client a accès à la description des prestations, aux prérequis, au prix total, aux modalités de paiement, aux dates de fourniture ou d'exécution, à la durée d'accès et aux éventuels bonus. Ces éléments sont repris dans le récapitulatif de commande. Les conditions particulières acceptées lors de la commande complètent les présentes CGV ; elles ne peuvent supprimer une protection légale.

Le parcours comprend les vidéos et supports annoncés sur la page de vente. Le Client travaille de façon autonome. Coaching individuel, corrections personnalisées, rendez-vous en direct et stage sont inclus seulement s'ils figurent expressément dans l'offre achetée. Le matériel, les produits, outils, fournitures et le meuble nécessaires à la pratique sont achetés ou apportés par le Client, à ses frais ; ils ne sont pas fournis par l'Atelier.

Le premier module est le bonus Couleur : il est inclus sans supplément et ouvert dès l'inscription, selon les modalités de fourniture immédiate ci-dessous. Les autres bonus sont ceux annoncés dans l'offre achetée. Une valeur indicative attribuée à un bonus ne permet pas de déduire automatiquement ce montant d'un remboursement légal.

4 Commande et confirmation

Le Client sélectionne l'offre et son mode de paiement, renseigne ses coordonnées, vérifie le récapitulatif et peut corriger ses erreurs avant validation. Il peut consulter, enregistrer et imprimer les CGV. Il les accepte par une case non précochée, puis valide par un bouton indiquant sans ambiguïté l'obligation de payer, tel que « Commander et payer ».

La commande est conclue à sa validation, sous réserve de l'autorisation du paiement choisi. Toute offre complémentaire est acceptée séparément, après affichage de son prix et de ses conditions. Elle ne peut être ajoutée par une case précochée.

Le Client reçoit par courriel une confirmation sur support durable comprenant le détail de la commande, le prix, l'échéancier éventuel, les conditions particulières, les présentes CGV et le formulaire de rétractation. Elle reprend, lorsqu'il a été donné, le consentement au démarrage anticipé du contenu numérique et la reconnaissance de la perte du droit de rétractation. Le Client conserve ce courriel et vérifie son dossier de messages indésirables.

Les données de commande et de consentement sont conservées dans les conditions légales et peuvent servir de preuve, sans priver le Client du droit de les contester. Pour les contrats électroniques d'au moins 120 €, l'Atelier assure l'archivage légal pendant dix ans, selon le point de départ applicable, et permet au Client d'y accéder sur demande.

5 Prix et paiement

Les prix sont exprimés en euros et correspondent au montant total à payer par le Client, toutes taxes comprises lorsqu'une TVA est applicable. Le traitement fiscal applicable figure sur la facture. Aucun frais obligatoire supplémentaire ne peut être ajouté après validation sans consentement exprès.

Le paiement s'effectue par les moyens proposés sur le bon de commande. Le prix peut être réglé en une fois ou selon un échéancier expressément accepté. Le récapitulatif indique le

montant total, le montant de chaque échéance, les dates de prélèvement et les éventuels frais. Un paiement échelonné répartit le prix d'une prestation ; il ne constitue pas un abonnement résiliable chaque mois.

Pour les ventes relevant des présentes CGV, le premier paiement intervient lors de la commande selon le choix du Client. Les autres échéances suivent le calendrier accepté. Les paiements sont traités par les prestataires indiqués dans le tunnel de commande. L'Atelier n'a pas accès au numéro complet de la carte bancaire.

En cas d'impayé, l'Atelier informe le Client et l'invite à régulariser dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette demande. Si l'impayé persiste, l'accès peut être suspendu de façon proportionnée, après avertissement, jusqu'à régularisation. Il est rétabli sans frais forfaitaires de réactivation. Cette mesure ne limite pas les droits du Client en cas de prestation non conforme ou inexécutée. Aucun frais forfaitaire de recouvrement réservé aux professionnels n'est appliqué au consommateur.

6 Ouverture et déblocage du parcours numérique

La fourniture du parcours commence dès l'inscription : le compte et le premier module, le bonus Couleur, sont ouverts immédiatement après validation de la commande et du paiement initial. Les autres modules sont mis à disposition progressivement selon le calendrier annoncé avant la commande ; pour la session d'octobre 2026, les modules pratiques commencent le lundi 12 octobre 2026. La fourniture immédiate ne signifie pas que tous les modules sont déjà disponibles ni que les obligations d'accès continu sont entièrement exécutées.

Les modules se débloquent à raison d'un module par semaine, dans l'ordre du parcours. Ce rythme laisse le temps de réaliser les exercices avant d'aborder la suite. Regarder les vidéos ne suffit pas à acquérir les gestes et les savoir-faire : la pratique proposée fait partie de la méthode. Le déblocage suit le calendrier annoncé ; il n'est pas subordonné à une évaluation individuelle ou à l'envoi d'exercices, sauf indication expresse acceptée avant l'achat.

Lorsque les consentements requis pour la fourniture immédiate et la perte du droit de rétractation sont recueillis, cette ouverture peut emporter la perte du droit sur les contenus numériques dans les conditions de l'article 11. À défaut de consentements valables, une ouverture immédiate ne supprime pas, à elle seule, le droit légal de rétractation du consommateur. Aucun délai d'attente de quatorze jours n'est prévu dans le fonctionnement commercial de cette offre.

Les identifiants ou le lien d'activation sont envoyés à l'adresse électronique indiquée lors de la commande. Le Client contacte l'Atelier si l'accès n'est pas reçu à la date prévue. En cas de défaut de fourniture, il conserve les recours prévus par le Code de la consommation, notamment le droit d'exiger la fourniture puis, dans les conditions légales, de résoudre le contrat et d'obtenir remboursement.

Après expiration ou perte valable du droit de rétractation, aucun remboursement commercial du parcours n'est accordé pour un changement d'avis, un manque de disponibilité ou une absence d'utilisation. Aucune garantie commerciale « satisfait ou remboursé » de trente jours n'est proposée. Les garanties légales, les recours pour inexécution et les éventuelles

conditions particulières plus favorables restent applicables. L'ouverture du compte ne vaut pas exécution complète d'un engagement d'accès continu.

7 Durée et continuité de l'accès

L'accès est garanti pendant douze mois à compter de l'ouverture du compte, sans renouvellement payant automatique. La durée et les conditions d'accès sont affichées clairement avant la commande et confirmées par écrit. Une condition particulière plus favorable expressément promise reste applicable.

Au-delà de ces douze mois, l'offre peut comprendre un accès prolongé sans date de fin prédéfinie, uniquement tant que les contenus concernés restent hébergés et accessibles sur LearnYBox. Cet accès prolongé cesse lorsque leur hébergement sur LearnYBox prend définitivement fin. Il ne constitue pas une promesse d'accès pendant la vie du Client ou de pérennité de LearnYBox. Il n'inclut aucun nouveau parcours, stage ou accompagnement payant.

L'Atelier peut faire évoluer l'hébergement, mais doit respecter la période d'accès garantie et les engagements déjà souscrits. Au-delà de la période garantie, l'arrêt de l'hébergement met fin à l'accès prolongé décrit ci-dessus, sans obligation contractuelle de transfert de cet avantage sur une autre plateforme. L'Atelier informe les Clients concernés à l'avance lorsque cela est possible. Cette clause n'écartera ni les garanties légales ni les recours en cas de manquement, et ne réduit pas rétroactivement un accès à vie promis dans une commande antérieure.

8 Conditions techniques et assistance

Le Client doit disposer d'une connexion Internet adaptée à la lecture de vidéos, d'un appareil permettant d'utiliser la plateforme et d'un navigateur compatible maintenu à jour. Les documents téléchargeables nécessitent un logiciel de lecture du format concerné. Les frais de connexion et d'équipement lui incombent.

Les vidéos se consultent dans l'espace LearnYBox ; seuls les supports signalés comme téléchargeables peuvent être téléchargés. Le téléchargement des vidéos n'est pas inclus sauf indication expresse dans l'offre. La page de vente précise les formats des supports et les éventuelles restrictions de compatibilité effectivement constatées. Le compte est individuel : un achat donne accès à une personne. Pour une personne morale, le bénéficiaire nominatif est désigné à la commande ; aucun partage du compte avec d'autres salariés ou tiers n'est autorisé.

Les demandes d'assistance technique sont adressées à contact@peinturesnaturelles.fr. L'Atelier traite les difficultés de connexion ou de consultation relevant de sa prestation. Des interruptions temporaires de maintenance peuvent intervenir ; elles sont annoncées lorsque cela est possible et limitées à ce qui est nécessaire. Une indisponibilité significative donne lieu à une solution adaptée, sans préjudice des garanties légales. Les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité sont fournies conformément à la loi.

9 Stage complémentaire en présentiel

Le stage complémentaire « Peindre autrement tes meubles » dure cinq jours avec Élise Orrier. La session proposée a lieu à Paris du lundi 1er au vendredi 5 février 2027. L'effectif minimal est de sept inscrits et le maximum de douze participants. Toute autre session précise ses dates, sa ville, sa durée et ses conditions particulières avant la commande.

Les caractéristiques essentielles sont indiquées avant le paiement : dates, ville, durée de cinq jours et volume horaire, objectifs et contenu principal, prérequis, prix, effectif minimal de sept participants et matériel à la charge du Client. La convocation pratique est communiquée normalement environ un mois avant le début, et peut être précisée ultérieurement avant le stage : adresse exacte dans la ville annoncée, horaires détaillés, accès et consignes d'accueil, liste détaillée des outils et produits et instructions concernant le meuble. Les précisions tardives ne peuvent introduire une dépense obligatoire importante non annoncée ou modifier substantiellement la prestation sans l'accord du Client.

Le stage comprend l'encadrement et les conseils annoncés, au sein du groupe. Le matériel, les produits, outils, fournitures et le meuble à travailler sont à la charge du Client et ne sont pas fournis par l'Atelier. Transport, hébergement, repas et dépenses personnelles sont également à sa charge. Le Client vérifie les besoins annoncés avant l'achat puis suit la liste détaillée jointe à sa convocation ; il peut contacter l'Atelier pour vérifier les conditions d'accueil.

L'inscription est nominative. Le Client respecte les règles de sécurité, les consignes d'utilisation des outils et matières ainsi que le règlement du lieu communiqué avant le stage. L'origine naturelle des matières ne dispense pas des précautions nécessaires. L'Atelier peut interrompre une pratique présentant un danger et prendre les mesures proportionnées nécessaires à la sécurité du groupe, sans suppression automatique des droits à remboursement ou recours.

10 Droit de rétractation et exercice de ce droit

Pour le parcours numérique, le consommateur dispose de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter sans motif, sous réserve de l'exception strictement encadrée à l'article 11. Pour le stage vendu à distance, l'Atelier accorde également un délai de quatorze jours à compter de sa commande. Ce délai contractuel est réservé au consommateur ; aucun délai équivalent n'est accordé au Client professionnel. Cet engagement s'applique même si le stage devait relever de l'exception concernant les activités de loisirs fournies à une date déterminée.

Le jour de conclusion n'est pas compté. Le délai expire à la fin du dernier jour ; si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Il suffit d'envoyer la décision avant l'expiration du délai.

Pour conserver une preuve, l'Atelier recommande l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à : Atelier de Peinture Naturelle — Élise Orrier, 3840 route de L'Isle-sur-la-Sorgue, 84000 Avignon. Toutefois, la rétractation légale peut aussi être exercée par courriel à contact@peinturesnaturelles.fr, au moyen du formulaire annexé ou de toute déclaration dénuée d'ambiguïté identifiant la commande. Pour une commande conclue sur

une interface en ligne, la fonctionnalité « Se rétracter du contrat » est accessible depuis cette interface pendant le délai légal. Le recommandé n'est pas une condition de validité de la rétractation.

La fonctionnalité en ligne permet de transmettre puis de confirmer la demande. L'Atelier en accuse réception sur support durable en mentionnant son contenu, la date et l'heure de son envoi. Le Client peut conserver les éléments attestant de sa démarche.

En cas de rétractation valablement exercée, les sommes versées au titre de la prestation concernée sont remboursées au plus tard dans les quatorze jours à compter de l'information de l'Atelier, par le même moyen de paiement, sauf accord exprès sur un autre moyen sans frais. Les échéances futures correspondantes sont annulées. Pour le stage déjà commencé à la demande expresse du Client, les règles de l'article 12 s'appliquent. L'accès aux contenus et bonus associés à la prestation remboursée prend fin et le Client cesse de les utiliser.

La demande concerne la prestation identifiée par le Client. La rétractation du stage n'annule pas automatiquement l'achat distinct du parcours. Si le Client se rétracte du parcours et que la participation au stage dépend de cet achat, l'Atelier l'informe des conséquences ; lorsque le stage constitue juridiquement un contrat accessoire, les règles légales d'extinction de ce contrat s'appliquent sans frais autres que ceux autorisés par la loi.

11 Fourniture anticipée du contenu numérique

Le Client peut demander que la fourniture du parcours numérique commence avant la fin des quatorze jours. Avant toute mise à disposition anticipée, l'Atelier recueille séparément son consentement exprès au démarrage anticipé et sa reconnaissance de la perte de son droit de rétractation lorsque la fourniture commence. Ces déclarations ne résultent pas de la seule acceptation des CGV ; elles sont recueillies au moyen de cases non précochées ou d'un dispositif équivalent.

Lorsque la fourniture a effectivement commencé et que toutes les conditions de l'article L. 221-28, 13° du Code de la consommation sont remplies, y compris la confirmation de ces déclarations sur support durable conformément à l'article L. 221-13, le Client perd son droit de rétractation pour le contenu numérique commandé. Cette perte ne concerne pas le stage acheté séparément.

En l'absence de consentement exprès et de reconnaissance valables, l'accès anticipé ne suffit pas à supprimer le droit de rétractation. Le Client ne supporte aucun coût pour la fourniture numérique durant ce délai dans les cas prévus par l'article L. 221-26. La perte du droit de rétractation ne supprime ni les garanties légales ni les recours en cas de défaut de fourniture ou d'inexécution.

12 Stage commençant avant la fin des quatorze jours

Si une commande intervient moins de quatorze jours avant le début du stage, le Client qui souhaite y participer demande expressément que la prestation commence avant la fin de son délai. La seule inscription ou acceptation des CGV ne vaut pas demande expresse. Il est informé avant de donner son accord des conséquences financières d'une rétractation après le début du stage.

Si le Client se rétracte après ce démarrage demandé expressément, il doit uniquement le montant proportionnel aux prestations effectivement exécutées jusqu'à sa notification, calculé sur le prix total convenu et la durée prévue. Si le prix total est excessif, la valeur de marché de ce qui a été fourni est retenue. À défaut de demande expresse ou d'information légalement requise, aucun montant n'est dû à ce titre.

Le début du stage ne fait pas perdre à lui seul le droit de rétractation. Ce droit prend fin avant l'expiration des quatorze jours uniquement après l'exécution complète de la prestation, si elle a commencé avec l'accord préalable exprès du Client et sa reconnaissance de la perte de ce droit après exécution complète, dans les conditions de l'article L. 221-28, 1°. L'Atelier applique ces mêmes protections au délai contractuellement accordé à l'article 10.

13 Annulation du stage par le Client hors rétractation

Hors rétractation légale et autres droits impératifs, le Client qui annule son stage adresse sa demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de l'article 1 ; il peut aussi la transmettre par courriel, dont l'Atelier confirme la réception. Le délai est calculé en jours calendaires avant le premier jour du stage, selon la date de réception de la demande écrite. Le barème suivant porte uniquement sur le prix du stage, et non sur celui du parcours en ligne :

- À au moins trente jours du début du stage : annulation sans frais et remboursement intégral des sommes payées pour le stage ou proposition de nouvelles dates.
- De quinze à vingt-neuf jours avant le début inclus : indemnité d'annulation de 50 % du prix total du stage.
- À moins de quinze jours avant le début : indemnité d'annulation de 100 % du prix total du stage ; aucun remboursement commercial n'est prévu pour une annulation de convenance à cette échéance.

Les sommes déjà versées sont imputées sur l'indemnité due ; l'excédent éventuel est remboursé sous quatorze jours. Ce barème ne s'applique pas à une rétractation valable, à un manquement de l'Atelier ouvrant droit à résolution, ni lorsqu'une règle impérative impose une autre solution. Il ne peut conduire à une indemnité manifestement disproportionnée ; les frais évités et la réattribution de la place sont pris en compte pour éviter une double indemnisation. Le pouvoir du juge de modérer une pénalité manifestement excessive demeure réservé.

Sur demande, l'Atelier peut accepter un report vers une autre session, sous réserve de places disponibles, ou le remplacement par une personne remplissant les prérequis. Ces solutions sont facultatives hors droits légaux et doivent être confirmées par écrit ; le Client ne dispose pas d'un droit automatique au report. L'accord précise l'imputation des sommes déjà versées et, le cas échéant, le solde dû.

En cas d'absence ou d'arrêt après le début du stage, hors rétractation ou force majeure, les prestations exécutées restent dues. Pour la partie non exécutée, seules les pertes non récupérables justifiées sont retenues, déduction faite des frais évités et d'un éventuel remplacement, dans la limite de 50 % du prix de cette partie. Ces sommes ne se cumulent pas avec une autre indemnité pour la même perte.

14 Annulation ou modification du stage par l'Atelier

L'Atelier peut proposer le report de la session pour un motif objectif affectant sa réalisation : effectif inférieur à sept inscrits, indisponibilité empêchant l'encadrement, indisponibilité du lieu ou événement de force majeure. Il informe les Clients dès connaissance du motif et propose de nouvelles dates dans les mêmes conditions essentielles, sans frais de report. Le Client confirme son accord par écrit ; son silence ne vaut pas acceptation. Si le Client refuse les nouvelles dates, si aucune date raisonnable ne peut être proposée ou si le stage est définitivement annulé, les sommes payées pour la prestation non réalisée sont remboursées et les échéances correspondantes annulées, sous quatorze jours suivant la résolution. Les autres droits légaux du Client demeurent réservés.

Le minimum de sept inscrits est annoncé avant la commande. Le contrôle de cet effectif intervient trente jours avant le début : s'il n'est pas atteint, l'Atelier peut proposer un report selon l'article précédent. Une baisse ultérieure de l'effectif ne donne pas un droit discrétionnaire de reporter à répétition. Tout changement substantiel de dates, de ville ou de contenu nécessite l'accord du Client ou lui permet d'exercer les recours prévus par la loi.

Le parcours numérique acheté séparément reste accessible selon son contrat lorsque seul le stage est annulé. Ces modalités n'excluent pas les autres droits du Client en cas de manquement imputable à l'Atelier, notamment une indemnisation lorsque les conditions légales sont réunies.

15 Force majeure et responsabilité

La force majeure s'apprécie conformément à l'article 1218 du Code civil. La partie empêchée informe l'autre sans délai et justifie les circonstances invoquées. En cas d'empêchement temporaire, les obligations concernées sont suspendues, sauf si le retard justifie la résolution du contrat. En cas d'empêchement définitif, le contrat concerné est résolu dans les conditions légales ; les sommes correspondant aux prestations non exécutées sont remboursées. Un événement médical ou une difficulté personnelle ne constitue pas automatiquement un cas de force majeure.

L'Atelier exécute les prestations promises et répond de ses manquements selon les règles applicables, notamment à la vente à distance. Les résultats personnels dépendent aussi de la pratique, des matériaux et des supports utilisés ; aucun résultat esthétique ou économique déterminé n'est garanti au-delà des engagements explicites de l'offre. Les témoignages ne constituent pas une promesse de résultat identique.

Le Client respecte les précautions d'utilisation des outils et matières et réalise les essais recommandés. Ces consignes ne déchargent pas l'Atelier d'une faute, d'un défaut de sécurité ou d'une information insuffisante. Aucune clause ne limite les droits impératifs du Client, ni la responsabilité dans les cas où une limitation est interdite.

16 Garanties légales des contenus numériques

Le parcours et les bonus numériques bénéficient des garanties légales applicables, indépendamment du droit de rétractation. Le Client adresse sa demande à contact@peinturesnaturelles.fr en décrivant le défaut. La mise en conformité intervient sans

frais, sans retard injustifié et sans inconvénient majeur. Les garanties ne sont pas subordonnées à l'achat d'un accompagnement.

L'accès au parcours est une fourniture continue : sa garantie légale couvre la période contractuelle d'accès, incluant l'accès prolongé tant qu'il est fourni. Elle n'est pas limitée à trente jours et ne disparaît pas à l'expiration du délai de rétractation. L'encadré ci-dessous reprend le régime de l'article D. 211-4 du Code de la consommation. Pour les fichiers téléchargeables fournis ponctuellement, l'annexe B précise également le régime légal applicable.

Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant un délai de douze mois, prolongé pendant toute la période supplémentaire d'accès contractuellement fournie sur LearnYBox, à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant douze mois et pendant toute la période supplémentaire d'accès contractuellement fournie sur LearnYBox.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

- 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;
- 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;
- 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;
- 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;
- 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation

du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du Code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du Code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du Code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

17 Propriété intellectuelle et données personnelles

Les vidéos, textes et supports sont protégés par le droit d'auteur. Le Client dispose d'un droit de consultation et d'utilisation personnelle des contenus achetés pendant la durée convenue. Il peut télécharger ou imprimer les documents lorsque cette possibilité est prévue. Il reste libre de mettre en pratique les savoir-faire appris dans les limites de la loi.

Sans autorisation, le partage des identifiants, la revente, la mise à disposition publique des supports et leur reproduction pour dispenser des cours sont interdits, sous réserve des exceptions légales. En cas d'usage illicite établi, l'Atelier peut prendre des mesures proportionnées après notification et possibilité de régularisation, sauf urgence justifiée. Une telle mesure n'entraîne pas automatiquement la confiscation de toutes les sommes versées ni la suppression des recours du Client.

Élise Orrier est responsable du traitement des données nécessaires à la commande, au paiement, à l'accès au parcours, à l'organisation du stage, à l'assistance et au traitement des réclamations. Les bases légales sont l'exécution du contrat, le respect des obligations légales et, selon le traitement, un intérêt légitime justifié ou le consentement lorsque celui-ci est requis.

Les données nécessaires à la commande, au paiement, à la facturation et à l'accès sont utilisées par l'Atelier et les prestataires autorisés à intervenir pour ces services, notamment LearnBox et les prestataires de paiement effectivement choisis. Elles ne sont pas revendues. La politique de confidentialité explique les prestataires concernés, la conservation des données et, lorsqu'ils existent, les transferts hors de l'Espace économique européen et leurs garanties. Elle est accessible avant la commande sur demande.

Les données nécessaires à l'accès sont conservées pendant la période contractuelle ; les justificatifs contractuels sont ensuite archivés pour la durée nécessaire à la preuve et aux prescriptions applicables, généralement cinq ans, sous réserve de durées légales particulières. Les pièces comptables sont conservées dix ans. Les contrats électroniques visés à l'article 4 suivent leur durée légale d'archivage. La politique de confidentialité précise les autres durées, notamment pour la prospection.

Le Client peut demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la limitation de ses données, ainsi que leur portabilité ou exercer son droit d'opposition dans les conditions du RGPD, à contact@peinturesnaturelles.fr. Il peut retirer un consentement et s'opposer à la prospection à tout moment. Il peut adresser une réclamation à la CNIL, www.cnil.fr. Une demande d'effacement ne supprime pas les obligations légales de conservation. Toute utilisation promotionnelle de son image nécessite une autorisation distincte ; l'achat ne vaut pas autorisation.

18 Réclamations médiation et droit applicable

Toute réclamation peut être adressée par courriel ou courrier aux coordonnées de l'article 1. Le Client peut fournir les éléments permettant d'identifier la commande et le problème rencontré. Une recherche de solution amiable ne suspend pas automatiquement les délais légaux de recours.

Le consommateur peut, après réclamation écrite préalable restée sans solution satisfaisante, recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dans les conditions des articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation. Médiateur effectivement conventionné : [à renseigner après adhésion et confirmation de la compétence pour les deux offres : nom, adresse et site de saisine]. La demande est présentée au plus tard dans l'année suivant la réclamation écrite au professionnel. Le consommateur conserve le droit de saisir une juridiction. La médiation de la consommation n'est pas un dispositif contractuel de règlement des litiges entre professionnels.

Les présentes CGV sont soumises au droit français, sans priver le consommateur des protections impératives applicables dans son pays de résidence habituelle lorsque la loi le prévoit. Le litige peut être porté devant les juridictions compétentes selon les règles légales, notamment l'article R. 631-3 du Code de la consommation. Aucune compétence exclusive des tribunaux d'Avignon n'est imposée au consommateur.

19 Dispositions particulières aux Clients professionnels

Le Client professionnel reste tenu du prix et de l'échéancier convenus, même s'il n'utilise pas le parcours. Aucun droit général de rétractation n'est accordé aux professionnels pour une commande en ligne ; les droits impératifs éventuellement applicables, notamment à certains contrats hors établissement visés par l'article L. 221-3 du Code de la consommation, restent réservés. Les clauses relatives aux consommateurs ne s'appliquent que lorsque la qualification légale le justifie.

Les factures professionnelles sont payables aux dates convenues, dans les limites légales. Les pénalités sont exigibles dès le lendemain de l'échéance impayée. Tout retard entraîne de plein droit, sans rappel, des pénalités au taux de refinancement de la Banque centrale

européenne applicable au semestre considéré majoré de dix points, ainsi que l'indemnité forfaitaire légale de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justification lorsque les frais exposés dépassent ce montant. L'indemnité de recouvrement ne peut être invoquée dans les cas légalement exclus, notamment lorsque la procédure collective interdit le paiement à l'échéance. Ces sommes ne sont pas facturées aux consommateurs.

La licence permet au bénéficiaire nommé d'appliquer les techniques apprises à sa propre pratique, y compris professionnelle, sans droit de reproduire, diffuser, revendre ou enseigner à partir des supports de l'Atelier. Pour plusieurs bénéficiaires, plusieurs accès ou une autorisation écrite spécifique sont nécessaires. Le Client personne morale demeure responsable du règlement de la commande et transmet les consignes au participant désigné.

Annexe A Formulaire de rétractation

Veuillez compléter et renvoyer ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat. Pour le parcours numérique, ce droit ne peut plus être exercé lorsque les conditions de perte de ce droit prévues à l'article 11 sont réunies.

À l'attention d'Élise Orrier — Atelier de Peinture Naturelle
19bis rue St Christophe, 84000 Avignon
contact@peinturesnaturelles.fr

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la fourniture du contenu numérique (*) / pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Prestation concernée et référence de commande :

.....

Commandé le :

Nom du ou des consommateurs :

.....

Adresse du ou des consommateurs :

.....

.....

Courriel :

Date :

Signature du ou des consommateurs uniquement en cas d'envoi papier :

.....

(*) Rayez la mention inutile.

Annexe B Garantie des fichiers fournis ponctuellement

Cet encadré concerne les fichiers numériques fournis ponctuellement ou par une série d'opérations distinctes. Il complète la garantie de la fourniture continue d'accès au parcours. Modèle de l'annexe à l'article D. 211-3 du Code de la consommation.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant un délai d'un an à compter de la date de fourniture, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

- 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;
- 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;
- 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;
- 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;
- 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L.

224-25-31 du Code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du Code de la consommation).

Le consommateur bénéficie, en outre, de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du Code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.